

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 4 janvier 2022

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Une incidence régionale exceptionnellement élevée

Au 4 janvier 2022, la Normandie affiche un taux d'incidence record de 1471,3 cas pour 100 000 habitants, soit +242,8% en une semaine. **La Normandie est la région métropolitaine où le taux d'incidence progresse le plus.**

Des écarts ont été constatés dans SI-DEP entre les données reçues par Santé Publique France ce jour et celles observées dans les territoires à l'échelle départementale. **Santé Publique France suspend temporairement la publication des indicateurs épidémiologiques à l'échelle départementale.** Des investigations sont en cours avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de production des données dans l'objectif de les rétablir dans les meilleurs délais (source : Santé publique France)

Dans ce contexte de forte circulation du virus, les gestes barrières sont, outre l'impératif d'un rappel vaccinal dès éligibilité, plus que jamais essentiels.

En toute occasion, en particulier dans les lieux clos, **les gestes barrières doivent être scrupuleusement appliqués** : éviter les embrassades, se laver régulièrement les mains, garder le masque notamment en présence de personnes fragiles, respecter la distanciation et **aérer régulièrement les pièces** (au minimum 10 minutes toutes les heures, voire en continu si possible durant les repas). Il est, par ailleurs, recommandé d'éviter les grands rassemblements : **moins on est nombreux, moins on prend de risques.**

Le port du masque, déjà obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public, a été étendu à l'extérieur dans de très nombreuses communes par les Préfets.

L'activité hospitalière liée au Covid-19 continue d'augmenter

Au 3 janvier, 837 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (732 la semaine dernière), dont 116 en réanimation (91 lors du dernier point de situation). **Le nombre de patients COVID hospitalisés est en train de dépasser le plus haut niveau observé lors de la première vague.**

Grâce à l'efficacité de la vaccination sur la réduction des formes graves chez les personnes vaccinées, le rythme de croissance des hospitalisations demeure inférieur à celui de l'incidence. Mais il reste élevé : en moyenne, les entrées en hospitalisation conventionnelle sont de 23 par jour, et de 4 entrées par jour en réanimation. Cette **situation incite à accélérer la protection par le rappel vaccinal.**

Avant de se rendre aux urgences, adopter le réflexe 15

Face à la montée de la pression épidémique sur les établissements hospitaliers et les tensions sur l'offre de soins, l'ARS Normandie a demandé à tous les établissements de santé publics et privés de la région d'activer leur « Plan blanc ».

Dans ce contexte de reprise épidémique et de co-circulation des virus de l'hiver et du Covid-19, et afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Un taux de positivité en forte hausse

Entre le 26 décembre et le 1^{er} janvier, 293 024 personnes ont été testées dont 48 604 (13 877 la semaine précédente) ont présenté un résultat positif. Le taux de positivité monte à 16,6 % contre 7,12 % la semaine précédente.

Depuis le 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures sont des preuves constitutives du pass sanitaire. Sous réserve de son adoption par le Parlement, le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique prévoit de transformer à compter du 15 janvier 2022 l'obligation de pass sanitaire en obligation de pass vaccinal. **Mais se faire dépister, c'est avant tout casser les chaînes de transmission du virus en s'isolant lorsqu'on est positif.**

Afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour les personnes symptomatiques ou contact à risque, les tests RT-PCR et les tests antigéniques restent pris en charge par l'Assurance maladie dans tous les cas de figures suivants : Personnes ayant un schéma vaccinal complet ou une contre-indication à la vaccination ; Personnes mineures ; Personnes identifiées dans le cadre du contact-tracing fait par l'Assurance maladie ; Populations concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par l'ARS ou au sein des établissements de l'éducation nationale par exemple ; Personnes présentant une prescription médicale ; Personnes ayant un certificat de rétablissement de

moins de six mois.

En plus des sites de dépistage pérennes (laboratoires, pharmacies, cabinets... disponibles sur sante.fr), l'ARS Normandie organise régulièrement des opérations de dépistage dans les bassins de vie marqués par des taux d'incidence élevés, afin de casser au plus tôt les chaînes de transmission du virus ([à retrouver sur le site internet de l'ARS Normandie](#)). **Au moindre doute, si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, faites-vous tester.**

Evolution des règles d'isolement et de quarantaine

Suite à un avis du Haut Conseil de la Santé Publique rendu le 31 décembre, les durées d'isolement et de quarantaine évoluent à partir du 3 janvier. Les règles d'isolement sont désormais les mêmes pour les personnes positives quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal complet (avec rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire) et pour les enfants de moins de 12 ans, **l'isolement est désormais d'une durée de 7 jours après la date du début des signes ou la date du prélèvement positif**. La personne positive peut sortir d'isolement au bout de 5 jours si elle effectue un test antigénique ou RT-PCR négatif et si elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Pour les personnes ayant un schéma vaccinal incomplet et pour les personnes non-vaccinées, **l'isolement est de 10 jours**, avec possibilité de sortir d'isolement au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou RT-PCR négatif et si elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Concernant les cas contacts, les personnes ayant un schéma vaccinal complet ne seront plus en quarantaine, mais elles doivent appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur, limiter leurs contacts, éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid, et télétravailler dans la mesure du possible. Les personnes doivent réaliser un test antigénique ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contact, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive.

Les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal incomplet et les personnes non-vaccinées doivent respecter un isolement d'une durée de 7 jours à compter de la date du dernier contact. Pour sortir de quarantaine, ces personnes doivent réaliser un test antigénique ou RT-PCR négatif. Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.

Pour les enfants de moins de 12 ans cas contact, dans le milieu scolaire, le protocole de l'éducation nationale s'applique.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

Un an jour pour jour après le début de la campagne de vaccination lancée le 4 janvier 2021 en Normandie, la vaccination se poursuit à un rythme soutenu, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour freiner l'épidémie et ses impacts sur l'hôpital.

Au 2 janvier, ce sont 6 664 580 injections qui ont été réalisées en Normandie depuis le début de la campagne de vaccination dont 2 769 029 primo injections et 1 389 516 rappels. Au 26 décembre, la Normandie affiche ainsi un taux de primo-injections de la population éligible de plus de 12 ans de 93% et un taux de rappel sur les personnes éligibles à 3 mois de plus de 18 ans de 49,2% (+2,1 points par rapport au taux national -source SNDS).

Sur la semaine, le nombre de primo-injections a poursuivi son augmentation, en hausse de 15,6% par rapport à la semaine précédente.

Il faut poursuivre cette excellente dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection : se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

Pour faire face à la circulation épidémique dans toute la France, le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes de plus de 18 ans depuis le samedi 27 novembre. Et depuis le 28 décembre, **le rappel peut être effectué à partir de 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.**

Les centres de vaccination normands et les professionnels de santé de ville poursuivent leur mobilisation pour accompagner cette montée en puissance. Ainsi, les **doses seront disponibles en quantité suffisante** pour vacciner l'ensemble des personnes dont le pass sanitaire expirera au 15 janvier, mais aussi les personnes qui ne sont pas encore entrées dans le schéma initial. **Sur la seule plateforme Doctolib, plus de 150 000 rendez-vous sont disponibles dans les deux prochaines semaines.**

Pour faciliter l'accès des Normands à la vaccination et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une couverture vaccinale, de nombreux dispositifs sont déployés sur l'ensemble du territoire. Centres, officines, cabinets, santé au travail, opérations d'« aller-vers »...

Des possibilités existent pour être vacciné au plus près de chez soi : le maillage territorial mis en place par l'ARS Normandie et les Préfectures, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain, s'adapte pour maintenir pour toute la population un haut niveau d'activité en rappel mais aussi en primo-vaccination :

Afin de poursuivre la montée en puissance de la campagne de vaccination, **de nombreux centres de vaccination ont déjà accru leurs jours et horaires d'ouverture.**

Au-delà de l'offre permanente de vaccination, **des opérations aller-vers** sont mises en place dans toute la région, en lien avec les Préfectures, les collectivités et les professionnels de santé. Ces opérations sont consultables sur le site de l'ARS Normandie [en cliquant sur le lien suivant](#) (liste mise à jour en continu).

Dans le même temps, la mobilisation des professionnels de santé de ville (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, etc.) se poursuit.

COVID-19 :
deux vaccins au fonctionnement comparable et à l'efficacité identique

Aujourd'hui, la vaccination est réalisée avec les deux vaccins à ARN messager (COMIRNATY PFIZER BIONTEC ou SPIKEVAX MODERNA) qui sont équivalents et parfaitement efficaces, que ce soit en primo vaccination ou en rappel. Les deux vaccins étant disponibles, la Haute autorité de santé recommande le Moderna pour les personnes de plus de 30 ans et privilégie le Pfizer pour les moins de 30 ans.

Ouverture de la vaccination aux enfants de 5-11 ans

A la suite des avis favorables de la Haute autorité de santé et du Conseil d'orientation sur la stratégie vaccinale, la vaccination est ouverte à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre. La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. La vaccination, réalisée avec le vaccin pédiatrique Comirnaty, est actuellement possible dans 19 centres en Normandie ([liste disponible via le lien suivant](#)). Ce maillage territorial est progressivement renforcé.

Si l'enfant a **déjà été atteint du Covid-19** : il recevra une dose et n'aura pas de 2ème dose. Dans le cas contraire, il recevra **2 doses espacées de 21 jours**. Pour le savoir, un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologique (avec une légère piqûre au bout d'un doigt) est proposé. Il permet de détecter une infection par le virus en quelques minutes.

Des dispositifs pour la vaccination des plus fragiles

Les plus de 65 ans bénéficient d'un accès prioritaire à la vaccination et peuvent obtenir leur rappel y compris sans rendez-vous dans les centres de vaccination. Par ailleurs, un numéro vert (0800.730.956) permet aux personnes les plus à risque de Covid-19 sévère, celles de plus de 65 ans et celles ayant des comorbidités, d'avoir un rendez-vous en priorité.

Enfin, la campagne de vaccination à domicile des personnes de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, lancée par les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, se poursuit : **chacun peut contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.**

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :

www.normandie.ars.sante.fr et www.sante.fr

CIRCULATION DU VIRUS

- Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

- Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)



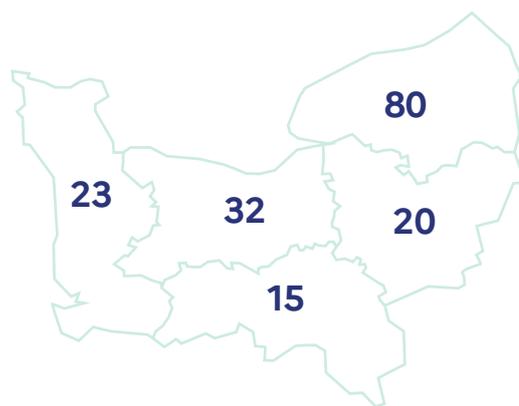
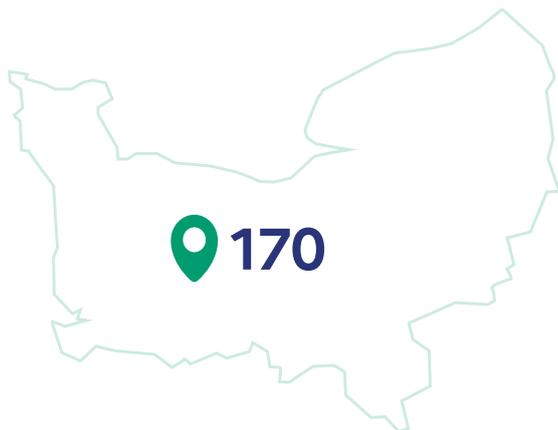
Des écarts ont été constatés dans SI-DEP entre les données reçues par Santé Publique France ce jour et celles observées dans les territoires à l'échelle départementale. Santé publique France suspend temporairement la publication des indicateurs épidémiologiques à l'échelle départementale. Des investigations sont en cours avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de production des données dans l'objectif de les rétablir dans les meilleurs délais.

- Nombre de reproduction effectif (R0)



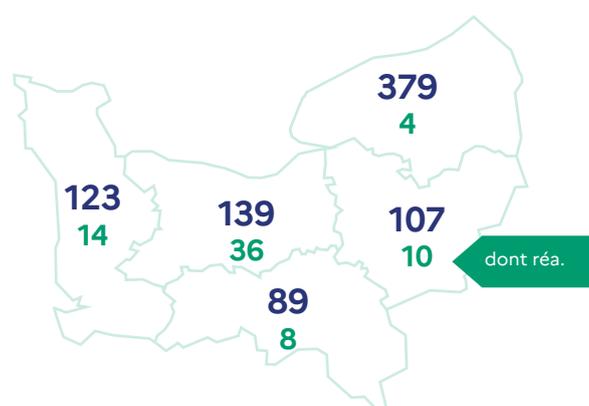
* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

- Clusters



	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Autres
Normandie	170	48	25	20	10	33	1	33
Calvados	32	9	7	5	1	7	-	3
Eure	20	6	2	3	4	3	-	2
Manche	23	8	1	2	2	2	-	8
Orne	15	4	3	1	-	1	-	6
Seine-Maritime	80	21	12	9	3	20	1	14

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 03.01.2021



• Taux d'occupation


45,7%

Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité initiale


43,8%

Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité opérationnelle

• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

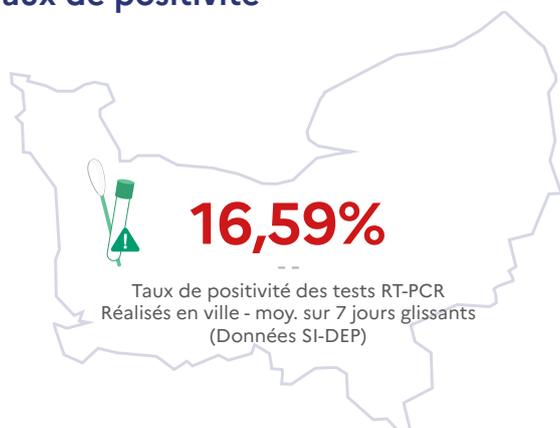
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	837	116	16 968	3 804
Calvados	139	36	3 197	674
Eure	107	10	2 288	560
Manche	123	14	1 772	427
Orne	89	8	2 002	425
Seine-Maritime	379	48	7 709	1 718

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



Des écarts ont été constatés dans SI-DEP entre les données reçues par Santé Publique France ce jour et celles observées dans les territoires à l'échelle départementale. Santé publique France suspend temporairement la publication des indicateurs épidémiologiques à l'échelle départementale. Des investigations sont en cours avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de production des données dans l'objectif de les rétablir dans les meilleurs délais.

• Taux de positivité



Des écarts ont été constatés dans SI-DEP entre les données reçues par Santé Publique France ce jour et celles observées dans les territoires à l'échelle départementale. Santé publique France suspend temporairement la publication des indicateurs épidémiologiques à l'échelle départementale. Des investigations sont en cours avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de production des données dans l'objectif de les rétablir dans les meilleurs délais.

• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

VACCINATION au 02.01.2022



2 769 029
primo injections

1 389 516
rappels

Au 26 décembre 2021 :

source : ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS

91,8%
des Normands éligibles
complètement vaccinés

93%
des Normands éligibles
primo vaccinés